

**Rapport d'engagement actionnarial
Année 2023**



Table des matières

A - Engagement actionnarial mené avec le prestataire Proxinvest Glass Lewis

1/ Objectif d'engagement actionnarial.....	3
2/ Méthodologie : Analyse des pratiques des sociétés du portefeuille.....	4
1- Degré d'adhésion à la Science Based target initiative	4
2- Analyse de la trajectoire carbone ambitionnée.....	5
3- Meilleurs élèves (Best in class)	
4- Statut d'avancement au sein de la SBTi.....	6
5- Définition des cibles d'engagement.....	6
3/ Actions	7
4/ Mesure quantitative des progrès (indicateurs de suivi).....	9
5/ Mesure qualitative des progrès	9

B - Engagements actionnariales supplémentaires

1/ Dialogue avec les émetteurs.....	10
2/ Engagement actionnarial en tant que signataire du CDP.....	12
3/ Engagement actionnarial via le Climate Action 100+.....	12

Annexe 1 : Liste des valeurs en portefeuille pour lesquelles un engagement pourrait être envisagé

Mention spécifique : les éléments exigés au II de l'article R533-16 du COMOFI relatif à l'exercice des droits de vote sont repris dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote. Ce document est disponible sur le site internet de VEGA IM :

<https://www.vega-im.com/sites/default/files/2024-02/Rapport%202023%20Exercice%20des%20droits%20de%20vote%20-%20VEGA%20IM.pdf>

A - Engagement actionnarial mené avec le prestataire Proxinvest Glass Lewis

1- Objectif d'engagement actionnarial

En tant qu'investisseur responsable, après réflexion avec son prestataire de service en engagement actionnarial, la société Proxinvest Glass Lewis, VEGA IM a décidé de mener une campagne d'engagement actionnarial thématique sur le pilier E de sa démarche ESG. Son objectif est d'encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur les Accords de Paris et certifiés par la Science. La campagne d'engagement actionnarial vise donc à encourager les entreprises à adhérer à la Science Based Target initiative (SBTi).

En effet, l'initiative SBTi vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques. Il s'agit de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 2°C, voire en deçà de 1,5°C, par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sur le Climat.

La Science Based Targets Initiative (SBTi) est un projet conjoint du Carbon Disclosure Project (CDP), de l'United Nations Global Compact (UNGC), du World Resource Institute (WRI) et du World Wildlife Fund (WWF). Selon la trajectoire actuelle, les températures moyennes sur la planète devraient progresser de 3.7-4.8°C d'ici la fin du siècle.

Avec la signature de l'Accord de Paris en 2015 et plus récemment avec la COP 26 en 2021, les investisseurs demandent de plus en plus aux sociétés d'atteindre le net zéro carbone. En participant à la SBTi, les sociétés peuvent non seulement réaliser une stratégie qui limite le changement climatique dans leurs activités, mais aussi bénéficier d'avantages à long terme tels que l'amélioration de la transparence et l'attraction d'investissements environnementaux.

Pour obtenir le label SBTi, les sociétés doivent fixer des objectifs à moyen terme (d'ici 2030) et à long terme (d'ici 2050) et vérifier chaque année la validité des objectifs prévus. Les critères englobent plusieurs types d'émissions, mais la SBTi se concentre sur les scopes 1,2 et 3. Si le scope 3 d'une société représente plus de 40% des émissions totales, la société doit communiquer l'objectif de réduction du scope 3.

L'initiative mérite d'être soutenue pour son indépendance vis-à-vis des sociétés. De plus cette initiative est sur la base de travaux scientifiques reconnus et donc un gage de qualité.



Certains secteurs d'activité ne disposent pas encore d'une méthodologie SBTi disponible et voient la validation des objectifs voire l'engagement auprès du SBTi être suspendu ou retiré. Ces carences méthodologiques sont constatées dans le secteur pétrolier et gazier, ou encore automobile. Des secteurs comme celui de la sidérurgie connaît depuis septembre 2023, sa nouvelle méthodologie publiée par le SBTi permettant une validation prochaine des objectifs.

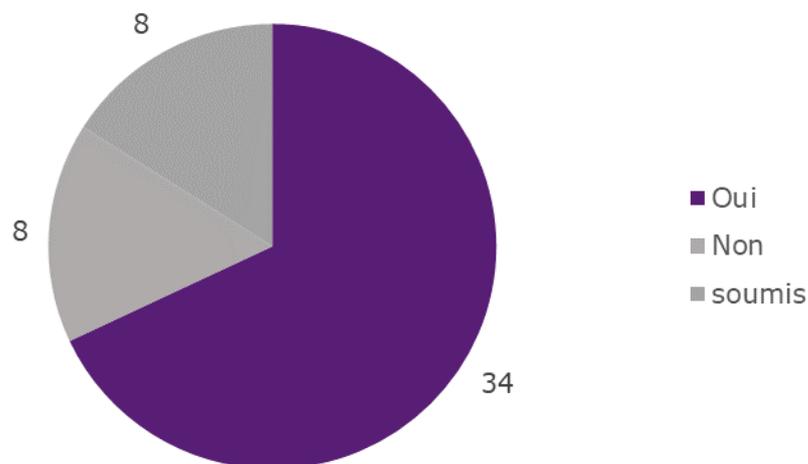
En 2023, Proxinvest Glass Lewis a encouragé une campagne d'engagement actionnarial intersectorielle qui permet d'établir une vue plus représentative des pratiques de marché.

Par ailleurs, les pratiques de marché concernant la stratégie climatique atteignent une maturité appréciable particulièrement sur l'engagement des émetteurs auprès du SBTi. Il a été aussi mentionné qu'une société déjà engagée, voire avec une validation d'objectifs laissant la place pour une marge d'amélioration, pouvait faire l'objet d'un engagement actionnarial aussi longtemps que ses engagements à court et long terme sont perfectibles.

2- Méthodologie : Analyse des pratiques des sociétés du portefeuille

VEGA IM a mandaté la société Proxinvest Glass Lewis pour une analyse d'une liste de 50 valeurs détenues en portefeuille en 2023.

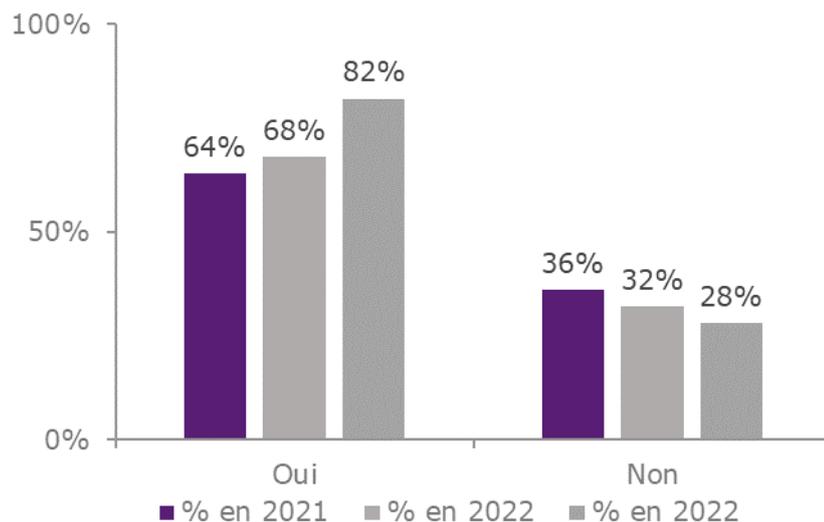
- 2.1 Degré d'adhésion à la Science Based target initiative
Répartition des sociétés analysées en fonction de leur engagements au SBTi :



A la date de l'analyse en février 2023, 8 sociétés sur les 50 n'étaient pas adhérentes à la SBTi.

La campagne d'engagement actionnarial de VEGA IM sur le thème de la définition d'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre validé par la science ayant commencé en 2021, il est désormais possible de mesurer les progrès observés.

Progrès des engagements au SBTi des sociétés analysées :



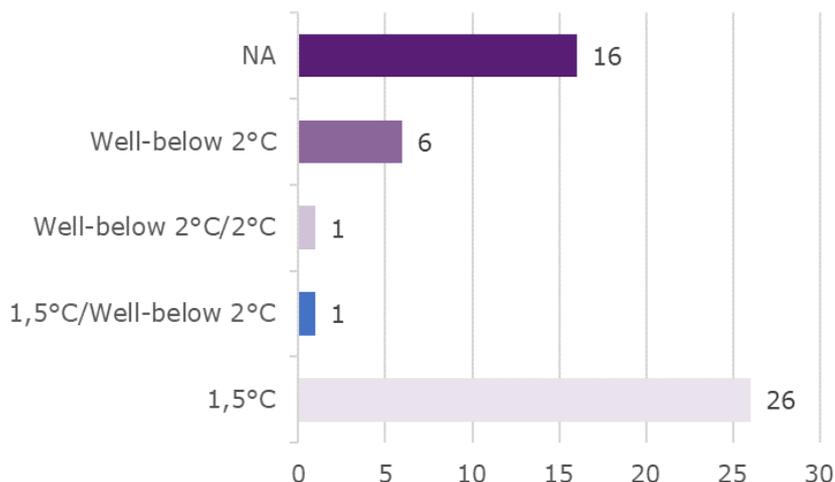
2.2 Analyse de la trajectoire carbone ambitionnée

Au sein du SBTi, les sociétés peuvent voir leur objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre validés selon différentes trajectoires climatiques qui sont :

- Un objectif à 2 degrés
- Un objectif « well-below » 2 degrés
- Un objectif à 1,5 degrés ou moins.

L'analyse de la liste des sociétés par Proxinvest Glass lewis en septembre 2023 conduit à la répartition suivante :

Répartition des sociétés en fonction des objectifs validés par le SBTi :



Dans le tableau ci-dessus, les sociétés qui ont deux objectifs, en ont un fixé pour les Scopes 1 et 2 et le second fixé pour la catégorie 11 du Scope 3. Il est possible de valider différents objectifs en suivant les conseils du SBTi pour l'industrie automobile. 52% des sociétés étudiées a réussi à se faire certifier leur objectif de réduction des émissions de carbone de moyen terme comme conforme à un scénario de réchauffement climatique limité à 1,5°C.

2.3 Statut d'avancement au sein de la SBTi

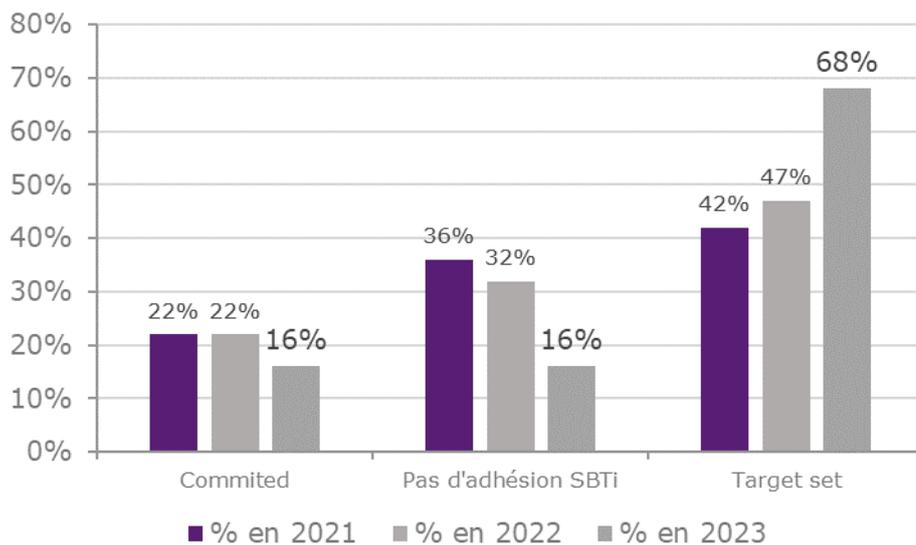
L'échantillon du portefeuille peut être réparti en trois statuts d'avancement de leur relation avec la SBTi :

- Tout d'abord les sociétés qui ne sont pas adhérente à la SBTi.
- Les sociétés qui sont en statut « committed ». Cela signifie que les sociétés ont adhéré à la SBTi mais qu'elles n'ont pas encore eu de certification de la part de l'organisation et qu'elles n'ont pas encore d'objectifs approuvés par la SBTi.
- Enfin, le dernier groupe contient l'ensemble des sociétés qui ont un objectif annoncé et approuvé par les scientifiques de la SBTi; mais qui peuvent encore s'améliorer en s'alignant sur un scénario plus exigeant ou soumettre des objectifs à long-terme;

Le dernier groupe contient l'ensemble des sociétés qui ont un objectif annoncé et approuvé par les scientifiques de la SBTi comme conforme à un scénario de réchauffement climatique limité à 1,5°C à proche terme et long-terme.

Progrès :

Représentation de l'évolution des engagements auprès du SBTi



2.4 Définition des cibles d'engagement

Après analyse, la liste peut être classée en quatre catégories selon les informations liées à la SBTi :

- 1- Meilleurs élèves : sociétés ayant des objectifs de réduction des émissions de carbone certifiés conforme à une trajectoire de réchauffement climatique à 1,5°C.
- 2- Sociétés ayant des objectifs de réduction des émissions de carbone certifiés conforme à une trajectoire de réchauffement climatique 2°C ou en dessous de 2°C.
- 3- Sociétés ayant adhéré à la SBTi mais dont les objectifs de réduction des émissions de carbone n'ont pas encore été validés par la SBTi.
- 4- Sociétés n'ayant pas encore adhéré à la SBTi.

→ Les quatre cibles prioritaires d'engagement de VEGA IM pour 2023 ont été sélectionnées par le Club ESG Emetteurs de VEGA IM sur la base des analyses des sociétés réalisées par Proxinvest Glass Lewis ayant été identifiées comme étant en retard sur le sujet par rapport à certains concurrents du même secteur. Il a aussi été décidé d'effectuer des relances pour trois des sociétés engagées en 2022 .

Ensuite, il a été décidé de ne pas retenir des sociétés du secteur de l'automobile et du secteur pétrolier et gazier puisque la SBTi n'a pas encore défini ou finalisé de méthodologie de décarbonation pour ces secteurs en particulier. Enfin, certaines sociétés dont l'empreinte carbone de l'activité est moins élevée n'ont pas été définies comme cibles prioritaires. Afin de justifier d'une campagne d'engagement intersectorielle, des sociétés de secteurs d'activité différents ont été sélectionnées.

Après discussion en Club ESG Emetteurs, VEGA IM a décidé de retenir les quatre nouvelles cibles d'engagement suivantes :

- Aena
- Amadeus
- AXA
- BNP

Les sociétés suivantes ont fait l'objet de relance, leurs engagements n'étant pas en ligne avec les meilleures pratiques du secteur :

- ASML
- Infineon
- Edenred

Détentions d'actions de sociétés cibles de notre action d'engagement en faveur de l'initiative carbone STBI au 31/12/2023
en % de l'actif net total des fonds de gestion ISR

Fonds	AMADEUS	AENA	AXA	BNP	Relances			GLOBAL
					ENDENRED	ASML	INFINEON	
VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR	3,55	-	3,39	-	1,48	1,05	2,43	11,90
VEGA EUROPE CONVICTIONS ISR	3,82	2,39	2,17	-	1,00	5,31	3,82	18,51
VEGA EURO OPPORTUNITES ISR	2,04	1,01	4,06	-	2,89	7,64	1,96	19,60
VEGA EUROPE ACTIVE ISR	2,68	2,58	3,70	-	1,02	3,77	2,89	16,64
VEGA EURO RENDEMENT ISR	0,76	0,54	0,73	-	0,34	0,84	0,52	3,73
VEGA PATRIMOINE ISR	0,52	-	2,17	2,86	0,88	1,22	-	7,65
VEGA TRANSFORMATION RESPONSABLE	-	-	2,44	-	2,29	3,34	1,41	9,48
VEGA ALPHA OPPORTUNITES ISR	3,51	1,36	4,55	-	2,97	1,05	2,00	15,44
VEGA GLOBAL CARE ISR	-	-	-	-	-	-	-	-
VEGA OBLIGATIONS EURO ISR	-	-	-	-	-	-	-	-

3- Actions

- Campagne 2023

Les présidents ou dirigeants des sept sociétés ciblées ont reçu une lettre en décembre 2023 leur demandant de bien vouloir progresser. Les quatre nouvelles sociétés se sont engagées à soumettre leurs objectifs auprès du SBTi. La lettre d'engagement les encourage à obtenir cette validation.

La société ASML a des objectifs proche terme de réduction des émissions de carbone certifiés conforme à une trajectoire de réchauffement climatique à 1,5°C. La campagne de 2023 encourage ASML à aller plus loin en obtenant la validation de ses objectifs long-terme.

La société Infineon en date de décembre 2023 ne s'était pas engagé auprès du SBTi. La lettre d'engagement encourage Infineon à s'engager et soumettre ses objectifs auprès du SBTi.

Edenred s'est engagé à soumettre pour validation de leurs objectifs auprès du SBTi. La lettre d'engagement les encourage à obtenir cette validation.

Le prestataire de service en engagement Proxinvest Glass Lewis est mandaté par VEGA IM pour centraliser les réponses

- Campagne 2022

Les présidents ou dirigeants des cinq sociétés ciblées ont reçu une lettre en septembre 2022 leur demandant de bien vouloir progresser. Trois sociétés ont fait l'objet de demandes d'adhésion à la SBTi, une société a fait l'objet d'une demande sur ses difficultés à faire valider ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et une société a fait l'objet d'une demande de définition d'objectifs sur son scope 3.

Un état des lieux de leur réflexion sur ce sujet leur a été demandé ainsi que tout élément permettant de constater les avancées du groupe en matière de définition d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre validés par la science.

Le prestataire de service en engagement Proxinvest est mandaté par VEGA IM pour centraliser les réponses.

- Campagne 2021

Parmi les cinq sociétés ciblées en 2021, une société (EssilorLuxottica) n'avait pas répondu et a fait l'objet en 2022 d'une relance.

Stellantis avait promis un nouveau plan stratégique en mars 2022 et la définition d'une trajectoire CO2. Elle a fait l'objet d'une lettre de félicitation et de rappel de la nécessité d'adhérer à la SBTi.

4- Mesure quantitative des progrès (indicateurs de suivi)

Les progrès des cinq entreprises ciblées seront mesurés au fil du temps par les indicateurs suivants :

- Dialogue actionnarial/Réponse à la lettre (Oui/Non)
 - o Campagne 2021 : 100% de réponse désormais suite aux relances en 2022
 - o Campagne 2022 : 60% de réponse
 - o Campagne 2023 : 30% de réponse
- Définition d'objectifs de réduction des émissions de GES (Oui/Non)
 - o Campagne 2021 : 80%
 - o Campagne 2022 : 100%
 - o Campagne 2023 : 100%
- Adhésion à la SBTi (Oui/Non)
 - o Campagne 2021 : 60% de succès
 - o Campagne 2022 : 60%
 - o Campagne 2023 : 86%
- Objectifs certifiés par la SBTi (Oui/Non)
 - o Campagne 2021 : 40% de succès
 - o Campagne 2022 : 40%
 - o Campagne 2023 : 14%

5- Mesure qualitative des progrès

- Progrès sur la campagne 2021

La campagne d'engagement 2021 visait à l'adhésion à la SBTi ce qui a été réalisé par 60% des sociétés visées.

La société **Stellantis** a par ailleurs réalisé des progrès en définissant des objectifs au niveau du groupe suite à la fusion de Peugeot SA et de Fiat Chrysler Automobiles (FCA) et en définissant un nouveau plan stratégique. Stellantis répond que ses nouveaux objectifs sont conformes à l'accord de Paris et un scénario 1,5°C selon la méthodologie SBTi, toutefois celle-ci est en cours d'actualisation par la SBTi. Stellantis n'a donc pas pu adhérer à la SBTi en 2022 au regard de la pause faite par la SBTi sur la validation du secteur automobile ¹. Stellantis se déclare donc en attente de la nouvelle méthodologie SBTi pour le secteur.

¹ <https://sciencebasedtargets.org/sectors/transport#our-updated-oems-policy>

² <https://group.mercedes-benz.com/sustainability/climate/ambition-2039-our-path-to-co2-neutrality.html>

La société **EssilorLuxottica** a répondu consacrer l'année 2022 à une mesure intégrale des émissions de son scope 3 avant de définir une feuille de route. Elle se déclare toujours engagée en faveur de l'atteinte de la neutralité carbone et présente les actions de décarbonisation déjà menées. La possible adhésion à la SBTi sera considérée ultérieurement.

- Progrès sur la campagne 2022

La société **Campari** n'a pas répondu. Elle a défini des objectifs de réduction des émissions de GES mais n'a toujours pas rejoint la SBTi pour se les faire certifier.

La société **Mercedes Benz** n'a pas répondu. Contrairement aux scopes 1 et 2 la SBTi déclare que l'objectif de Mercedes Benz sur le scope 3² (catégorie 11 : émissions liées à l'usage des produits vendus) n'est pas encore alignée sur un scénario 1,5°C mais seulement « en dessous de 2°C ».

En septembre 2022, la société **Infineon** a répondu attendre des progrès de ses fournisseurs en matière de comptabilité carbone avant de pouvoir définir un objectif de réduction des GES sur le scope 3, indispensable pour la validation par la SBTi qui attend un tel objectif dès lors que le scope 3 excède 40% des émissions totales.

Le 16 septembre 2022, M. Dumazy, Président Directeur Général d'**Edenred**, envoyait une lettre d'adhésion à la SBTi, répondant ainsi favorablement à l'attente exprimée par VEGA IM.

En décembre 2022, **Rémy Cointreau** a pu envoyer sa lettre d'approbation par la SBTi selon un scénario 1,5°C. Rémy Cointreau a aussi validé sa trajectoire Net Zero 2050 et a pu valider sa trajectoire FLAG (Forestry, Land & Agriculture).

- Progrès sur la campagne 2023

La société Infineon a répondu en communiquant des informations additionnelles sur son statut d'engagement auprès du SBTi. L'entreprise indique qu'elle est en bonne voie pour atteindre la neutralité en CO2 d'ici 2030, en ce qui concerne ses émissions directes et indirectes liées à l'énergie (Scope 1 et 2). Après avoir déjà réduit ses émissions de 56,8 % par rapport à l'année de référence 2019, Infineon se fixe désormais des objectifs encore plus ambitieux en impliquant la chaîne d'approvisionnement (Scope 3) dans ses efforts de protection du climat.

La société ASML a répondu à la campagne en renseignant les informations suivantes : en 2021, ASML a fait un premier pas en faisant approuver ses objectifs 2025 par le SBTi (à court terme). À l'avenir, ASML examinera sa stratégie carbone à plus long terme (2040-2050) et travaillera avec le SBTi vers l'alignement des objectifs à long terme de la SBTi. Il s'agira d'un programme d'approche progressive (2030 - 2040 - 2050). Tout d'abord, ASML entamera la discussion et l'alignement avec SBTi pour leur engagement 2030 SBTi en 2024.

Les autres sociétés du programme d'engagement n'ont à cette date pas encore répondu.

B - Engagements actionnaires supplémentaires

1 - Dialogue avec les émetteurs :

En tant qu'actionnaire d'entités cotées, les équipes de gestion de VEGA IM rencontrent les responsables des sociétés afin d'échanger sur des sujets financiers et extra-financiers.

Dans le cadre de la controverse qui concernait Téléperformance fin d'année 2022 / début d'année 2023, VEGA IM (représentée par son analyste ESG) a rencontré deux responsables de la société lors d'un meeting investisseur le 30 mars 2023.

Téléperformance était représentée par la directrice de la RSE et le directeur des relations investisseurs.

En novembre 2022, Téléperformance a fait face à une enquête ouverte par le ministère colombien du travail, au sujet d'allégations de la part des syndicats concernant la violation des règles de travail du pays, en visant notamment des conditions de travail traumatisantes et des salaires trop bas.

La division visée par l'enquête est celle qui traite de la modération des contenus très sensibles.

2,400 des 42,000 employés de Téléperformance en Colombie travaillent dans la modération de contenu dont une faible part sur du contenu très sensible.

Ces révélations ont eu un impact à la baisse considérable sur le titre, portant le cours de l'action à 175,95 EUR (-33.9%) jeudi 10 novembre avant la suspension de la cotation, à la demande de la société.

En tant qu'actionnaire, nous nous sommes engagés dans une démarche de dialogue avec la société en matière de responsabilité sociétale.

Lors du meeting du 30 mars 2023, nous avons challengé l'entreprise sur des critères sociaux, et plus particulièrement sur les objectifs et actions qui seront mis en place en termes de gestion des ressources humaines, avec une demande particulière sur la mise en place d'objectifs à court terme, à moyen terme et à long terme.

Les principaux axes d'engagement évoqués sont ;

- Le taux de rotation volontaire du personnel et son évolution,
- le taux d'absentéisme et son évolution,
- une enquête de satisfaction couvrant l'ensemble des employés du groupe élaborée par un organisme indépendant externe,
- une part de rémunération variable des dirigeants indexée sur des objectifs ambitieux, pertinents et transparents, liés notamment à la gestion du capital humain,
- des indicateurs liés aux conditions de travail et au climat social,
- l'évolution du pourcentage : masse salariale / CA.

Téléperformance a depuis multiplié les initiatives en soulignant les avancées sociales de ses pratiques.

Le Groupe a divulgué les résultats de l'enquête mondiale sur l'environnement de travail de ses employés dans les activités de modération de contenu. 93% des employés dans les activités de modération de contenu très sensible déclare se sentir soutenus par Téléperformance. 90% d'entre eux estiment que le groupe offre un environnement de travail sûr, et 85% d'entre eux recommandent Téléperformance en tant qu'employeur.

Le Groupe a signé un partenariat avec le syndicat UNI GLOBAL avec un accord cadre qui couvre l'ensemble du Groupe, ce qui a permis d'apaiser le climat social.

Nous pouvons observer au sein du rapport annuel 2022 de Téléperformance (publié en mai 2023), une nette amélioration du reporting des indicateurs sociaux, relatifs aux employés, telle que la publication du taux d'attrition par segment.

2 - Engagement actionnarial en tant que signataire du CDP (Carbon Disclosure Project) :

VEGA IM est signataire du CDP depuis l'année 2023. Au sein de ce partenariat VEGA IM participe à des engagements collaboratifs. En 2023, deux engagements collaboratifs ont été entrepris.

1. The Main Disclosure Campaign ; VEGA IM a co-signé les lettres envoyées par CDP à l'exécutif de 10,000 sociétés, leur demandant de répondre aux CDP questionnaires (Climat, Eau et Forêt) en ligne avec la TCFD.
2. The CDP Science Based Target; VEGA IM a co-signé les lettres envoyées par CDP à 1000 sociétés les plus émettrices en gaz à effet de serre, leur demandant de mettre en place un objectif de réduction d'émissions aligné sur un scénario 1.5 degré, validé par la Science Based Target Initiative.

3 - Engagement actionnarial via le Climate Action 100+ :

En 2023, VEGA IM a participé à une campagne d'engagement collaboratif en partenariat avec l'organisme Climate Action 100+.

La stratégie d'engagement consiste à encourager une société (grande émettrice de CO₂), en l'occurrence Danone, à travailler à l'atteinte de l'objectif mondial de réduction de moitié des émissions de GES d'ici 2030 et d'émissions nettes de GES nulles d'ici 2050, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris de poursuivre les efforts visant à limiter le réchauffement à +1.5°C.

Le groupe d'investisseurs a demandé à Danone de ;

1. Mettre en œuvre un cadre de gouvernance solide qui énonce clairement la responsabilité et la surveillance du conseil d'administration à l'égard des risques liés aux changements climatiques.
2. Prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne de valeur, notamment en s'engageant auprès des parties prenantes telles que les décideurs politiques et d'autres acteurs pour éliminer les obstacles sectoriels à la transition.
3. Fournir une meilleure information et mettre en œuvre des plans de transition pour atteindre des objectifs solides.

Annexe 1 : Liste des 50 valeurs en portefeuille entrant dans le périmètre potentiel d'engagement de VEGA IM.

FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR
FR0000120628	AXA SA FP EUR
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR
DK0060534915	NOVO NORDISK A/S-B DC DKK
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL FP EUR
NL0010273215	ASML HOLDING NV NA EUR
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA SQ EUR
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE FP EUR
FR0010908533	EDENRED FP EUR
DE0007100000	MERCEDES-BENZ GROUP AG GY EUR
FR0000125486	VINCI SA FP EUR
IT0004176001	PRYSMIAN SPA IM EUR
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG GY EUR
FR0000121667	ESSILORLUXOTTICA FP EUR
FR0000120321	L'OREAL FP EUR
FR0006174348	BUREAU VERITAS SA FP EUR
SE0015811963	INVESTOR AB-B SHS SS SEK
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT FP EUR
FR0000131906	RENAULT SA FP EUR
ES0144580Y14	IBERDROLA SA SQ EUR
GB00BHJYC057	INTERCONTINENTAL HOTELS GROU LN GBp
FR0000120693	PERNOD RICARD SA FP EUR
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV NA EUR
NL0006294274	EURONEXT NV FP EUR
FR0010307819	LEGRAND SA FP EUR
BE0974293251	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV BB EUR
IT0003242622	TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA IM EUR
NL00150001Q9	STELLANTIS NV FP EUR
FR0010340141	ADP FP EUR
FR001400AJ45	MICHELIN (CGDE) FP EUR
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE FP EUR
PTEDPOAM0009	EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA PL EUR
GB0002374006	DIAGEO PLC LN GBp
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC LN GBp
ES0105046009	AENA SME SA SQ EUR
FR0000130395	REMY COINTREAU FP EUR
FR0000051807	TELEPERFORMANCE FP EUR
FR0004125920	AMUNDI SA FP EUR
FR0010451203	REXEL SA FP EUR
NL0012059018	EXOR NV NA EUR
NL0012969182	ADYEN NV NA EUR
FR0000125338	CAPGEMINI SE FP EUR
NL0015435975	DAVIDE CAMPARI-MILANO NV IM EUR
FR0000131104	BNP PARIBAS FP EUR
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE GROUP LN GBp
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV FP EUR

FR0000120073	AIR LIQUIDE SA FP EUR
DE000PAH0038	PORSCHE AUTOMOBIL HLDG-PRF GY EUR
FR0000120271	TOTALENERGIES SE FP EUR
FR0012435121	ELIS SA FP EUR

115 rue Montmartre - CS 21818 - 75080 Paris CEDEX 02 - Tél. : +33 (0) 1 58 19 61 00 - www.vega-im.com
Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 1 957 688,25 euros - 353 690 514 RCS Paris - TVA : FR 00 353 690 514
Société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 04000045
Bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers de Natixis Wealth Management numéro FR329789_03PTTW délivré par l'ADEME
Siège social : 115 rue Montmartre 75002 PARIS

